

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

**RÈGLEMENT MRC-745**

**Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses  
"ADMINISTRATION GÉNÉRALE" prévues pour l'exercice 2014.**

**GÉNÉRALITÉS**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 2 octobre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une somme de 1 143 082 \$ représentant les coûts de l'administration générale attribués aux municipalités de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'il est prévu par et pour la MRC de Drummond des subventions au montant de 88 550 \$ du gouvernement du Québec, de 23 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications pour l'Entente de développement culturel en revenus autonomes, de 20 000 \$ maximum du ministère de la Sécurité publique pour le schéma incendie et de 12 000 \$ du ministère Finances et Économie pour le transport collectif; le tout applicable aux dépenses d'administration générale;

ATTENDU qu'il y a lieu de statuer sur la fréquence des réunions et/ou rencontres des comités et/ou tables de travail dûment mandatés;

**RÉPARTITION**

ATTENDU QU'il est convenu de répartir les coûts de l'administration générale d'après la richesse foncière uniformisée 2014 des municipalités de la MRC de Drummond, telle que décrite à l'article 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et par l'appropriation de surplus au 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-745**, statué ce qui suit savoir :

- 1) Il sera et il est par les présentes, requis des municipalités de la MRC de Drummond une somme de 999 532 \$ représentant le coût non subventionné ni autrement pourvu, des dépenses d'administration générale; le tout répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2014 et suivant les tableaux no 1 et no 2, lesquels sont ci-annexés pour valoir comme si ici au long récépissé;
- 2) Il sera et il est, par les présentes, prévu un nombre de réunions et/ou rencontres de travail pour les comités afin d'atteindre les buts établis au préambule des présentes soit :

**Comités de la MRC**

Comité Aménagement	: 12 réunions pour 6 membres
Commission d'aménagement	: 6 réunions pour 3 membres
Comité Bâtisse	: 1 réunion pour 3 membres
Comité consultatif agricole	: 12 réunions pour 3 membres
Comité Culturel	: 7 réunions pour 3 membres
Comité Directeur Forêt Drummond	: 0 réunion pour 3 membres
Comité Multiressources Forêt Drummond	: 0 réunion pour 1 membre

Comité Suivi Écocentre	: 4 réunions pour 2 membres
Comité Suivi Entente dével. culturel	: 2 réunions pour 1 membre
Comité Gestion des matières résiduelles	: 10 réunions pour 6 membres
Comité Pacte rural (Fonds ruralité)	: 2 réunions pour 4 membres
Comité Personnel	: 4 réunions pour 4 membres
Comité Sécurité incendie (MRC)	: 3 réunions pour 5 membres
Comité Sécurité publique (MRC)	: 8 réunions pour 7 membres
Comité Transport collectif	: 1 réunion pour 3 membres
SDED (CLD Drummond)	: 10 réunions pour 2 membres
Bureau des délégués (ext.)	: 4 réunions pour 3 membres

- 3) Il sera et il est par les présentes prévu un nombre de réunions et/ou rencontres de travail, pour les représentations auprès de groupes ou d'organismes du milieu, étant entendu que telles réunions ou rencontres de travail soient limitées à six (6) par organisme ou groupe pour laquelle une rémunération pourra être demandée :

#### **Représentations**

AFBF (Agence forestière Bois-Francs)	: 6 réunions pour 1 membre
Maison des Arts Desjardins	: 6 réunions pour 1 membre
CCQ	: 6 réunions pour 1 membre
CDS (Carrefour Développement social)	: 3 réunions pour 1 membre
CÉREF	: 0 réunion pour 1 membre
OBV Yamaska (COGEBY)	: 1 réunion pour 1 membre
OBV Saint-François (COGESAF)	: 6 réunions pour 1 membre
OBV Nicolet (COPERNIC)	: 6 réunions pour 1 membre
CRECQ	: 6 réunions pour 1 membre
CRRNT	: 2 réunions pour 1 membre
Comité organisateur Jeux du Qc – hiver 2015	: 6 réunions pour 1 membre
Comité vigilance WM	: 4 réunions pour 1 membre
Fonds local de solidarité MRC de Drummond	: 2 réunions pour 3 membres
Le Bloc Vert	: 3 réunions pour 1 membre
MPP (Musée populaire de la photographie)	: 1 réunion pour 1 membre
Réseaux Plein Air Drummond	: 6 réunions pour 1 membre
Société d'histoire de Drummond	: 6 réunions pour 1 membre
Table des Préfets	: 4 réunions pour 2 membres
URLSCQ	: 1 réunion pour 1 membre
Autres	: 16 réunions pour 1 membre (représentations et comités imprévus)

- 4) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC de Drummond les coûts ci-haut prévus au montant de 952 846 \$, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de l'an 2014; le tout tel qu'indiqué au tableau no 2, tableau ci-annexé pour valoir comme si ici au long récit;
- 5) Les coûts excédentaires prévus seront comblés par les subventions ci-haut décrites et par une appropriation du surplus 2012 de 24 586 \$ de l'administration générale;

- 6) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt de un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

ADOPTÉ

Signé: Jean-Pierre-Vallée  
Jean-Pierre Vallée  
préfet

Signé : Christine Labelle  
Christine Labelle  
directrice générale

ADOPTÉ LE : **27 novembre 2013**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc10531/13**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: **27 novembre 2013**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Drummondville, ce 9 décembre 2013

Christine Labelle  
Directrice générale